



# VIDE GRENIER

Ecole élémentaire Jean Jaurès

**Samedi 9 avril 2016**

**de 9 h à 17 h 30**



**Tarif : 10 € les 3 m** Renseignements et inscription

Ecole Jean Jaurès  
21 avenue Frizac

au CLAE 06.79.28.63.28  
clae.jaures@francasmp.com

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU SAMEDI 9 AVRIL 2016  
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES**

**Article I.** Le vide grenier est organisé par la FCPE Jean Jaurès, en collaboration avec l'association des parents indépendants (API) et le CLAE Jean Jaurès ; il se déroulera le **samedi 9 avril 2016 de 9 h à 17 h 30** (pour les visiteurs) dans l'enceinte de l'école élémentaire, dans les 2 cours.

**Article II.** Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Toute réservation incomplète ou non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

**Article III.** Le droit de place est fixé à 10 € pour 3m linéaires ; celui-ci ne sera **pas remboursé**, si l'événement venait à être annulé pour cause d'intempéries (vent violent, pluie...) ou toute autre raison indépendante de la volonté des organisateurs.  
L'exposant s'engage à respecter les limites de son emplacement et à le **laisser propre**, sans aucun déchet.

**Article IV.** L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.

**Article V.** Dès leur arrivée, les exposants devront se présenter aux organisateurs devant le portail de l'école, où une place numérotée leur sera attribuée. Les emplacements non occupés à 8 h 45 seront récupérés.

**Article VI.** Installation des stands de 7h00 à 8 h 40 - Fermeture au public à partir de 17h 30.

**Article VII.** L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé que pour le dépôt (de 7h à 8h45) et le retrait du matériel (à partir de 17h30). **Aucun véhicule ne pourra stationner sur la zone de vente entre 8 h 45 et 17h30.**

**Article VIII.** Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition. Il convient de se munir de son matériel : table, chaise, parasol.... Quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol et de bâche(s) (en cas de pluie).

**Article IX.** La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de vol ou dégradation du matériel ou du véhicule. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.**

**Article X.** Les exposants s'engagent à vendre des objets dits de « vide-grenier ». Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées. Il est formellement interdit de vendre des animaux ou de promouvoir la vente d'animaux.

**Article XI.** La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices. Ces services seront mis à disposition toute la journée sur le site.

**Article XII.** L'inscription au vide-grenier implique l'acceptation du présent règlement.

*Le vide grenier est organisé au profit de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Jaurès et de la JPA (Association « Jeunesse au plein air »). Ainsi les bénéfices tirés des emplacements et de la vente de boissons et nourritures, leur seront intégralement reversés à égale proportion.*

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
VIDE GRENIER**

Dossier à déposer ou à envoyer au CLAE

**avant le 4 avril 2016**

Adresse : CLAE Jean Jaurès -21 avenue Frizac- 31400 Toulouse

**Important :** le nombre d'emplacements étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles (100). Toute réservation incomplète ou non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.

Je soussigné(e).

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. ....

Email: .....(lisible et en majuscule)

Réserve un emplacement de 3 mètres linéaires : 10 €

**Pièces à joindre au bulletin d'inscription dûment complété et signé :**

- Chèque de **10 € à l'ordre de la FCPE Jean Jaurès**
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire).

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (nom, prénom) : .....

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant ou Etre soumis au régime de l'article L.310 -2 du code de Commerce.
- De ne vendre que des objets personnels et usagés.
- De ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année en cours (pour les non- professionnels) - (Art L 321-9 du code pénal)

Fait à Toulouse, le.....

Signature

*Une confirmation d'inscription vous sera transmise par mail ou par téléphone.*